

Contrat de location de la salle municipale

Location de la salle communale de Fontanes

Mairie de Naussac-Fontanes

Tél 0466691659 ou 0466690641, Fax 0466691663 email naussac-fontanes.mairie@orange.fr

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Tél..... Fax..... email.....

Date du contrat :

Désire louer la salle communale de Fontanes le.....

Nature de la manifestation

Prix :€

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes affiché à l'intérieur de la salle, **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location aura lieu le.....
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et l'adjoint au maire devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Il faut respecter les plates-bandes.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol. En cas de dégradation, le maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Tous les ustensiles de cuisine seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non-respect, une pénalité sera facturée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container situé à proximité de la salle.
- La cour sera nettoyée.
- Il ne faut rien fixer au mur avec clou ou punaises.
- Tout dysfonctionnement du système de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mr Cellarier Daniel (0672111751 ou 0466691481), la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de M. le Trésorier de la commune de Naussac-Fontanes

Fait à le.....

Signatures :

Bon pour accord

Le locataire,

Le maire, Brun Jean-Louis

Par délégation l'adjoint : Cellarier Daniel